



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-010

Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc

Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
Mme VERA Martine a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

23/02/2024

Date d'affichage

23/02/2024

DEMANDE DE REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Maire expose que lors de l'exposition culturelle organisée par l'association Serres Lez'Arts du 15 au 17 septembre 2023, du mobilier mis à disposition par la commune a été détérioré.

Une déclaration auprès de l'assurance de la commune a été déposée. Un devis a été fourni à cette dernière pour un montant de 612.02 € pour le remplacement du mobilier endommagé soit trois tables et une chaise.

La procédure a tardé. Un nouveau devis réactualisé a été demandé et s'élève à 527.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à procéder à la commande de remplacement du mobilier endommagé
- Demande la refacturation auprès de l'association Serres Lez'Arts
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER